

Bonne nouvelle !

Suite à l'examen de la loi Hôpital, patients, santé et territoires par les parlementaires, le principe de « pharmacien de coordination » vient d'être adopté. Une façon légitime de reconnaître, valoriser et d'élargir le champ d'activité du pharmacien.

Jusque là cantonnés à la simple dispensation du médicament dans les textes officiels, les missions du pharmacien seront enfin inscrites dans le code de la santé publique :

1. Contribution aux **soins de premiers recours**
2. Participation à la **coopération entre professionnels** de la santé publique
3. Participation à la **permanence des soins**
4. Action de **veille et de protection sanitaire**
5. **Éducation thérapeutique** et accompagnement des patients
6. **Rôle de pharmacien référent** (pour les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes) **ou de coordination** (possibilité à la demande ou avec l'accord du médecin, renouveler périodiquement des traitements chroniques, ajuster, au besoin, leur posologie, et effectuer des bilans de médicaments destinés à en optimiser les effets)
7. Possibilité de proposer des prestations favorisant **l'éducation pour la santé, la prévention et le dépistage.**

A cette occasion, Zydus est heureux de partager avec vous l'idée selon laquelle la mission de votre laboratoire pharmaceutique est bien sûr de soigner, mais aussi de contribuer à l'éducation à la santé. C'est cette conception de la santé au sens large (santé = soins + prévention) que Zydus France défend à vos côtés et souhaite continuer à promouvoir à travers des produits et diverses actions de sensibilisation.

Depuis le lancement de notre activité en 2004, vous nous avez en effet aidés à mettre en place à l'officine :

- plusieurs campagnes de prévention à l'officine autour de thèmes de prévention primaire (la marche utile, les accidents domestiques, les troubles de la vigilance...)
- Des journées de la prévention cardio-vasculaire permettant à vos clients de mesurer gratuitement leur poids et tension artérielle afin de favoriser l'automesure,
- Des enquêtes nationales de prévention à l'officine dans le cadre de CAP Prévention et ses 11 thèmes traités depuis 2005 et ayant permis de recueillir l'avis de plus de 180.000 personnes franchissant le seuil de votre officine.

Cet engagement dans l'accompagnement des patients aurait été impossible sans votre implication à nos côtés et nous sommes heureux de constater que la loi HPST vient enfin clarifier vos attributions dans le code de la santé publique. Alors que tous les sondages menés auprès de la population française vous plébiscitent comme acteur de proximité numéro 1, il était temps !

Retrouvez ci-joint le contenu complet du texte adopté et en attente d'examen par le sénat fin mars.

Nous vous prions d'agréer cher confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Josy Charbonneau  
Président Zydus France

